

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

Romain COLAS;

ID: 091-200058477-20251020-DBC2025_34-AU

Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DECISION

Nomenclature prefecture:

OBJET:

1.1 MARCHES PUBLICS

AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°08 AU LOT N°01 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE

DRAVEIL

Total: 18

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Bureau Communautaire, légalement convoqué le neuf octobre, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean

Jaurès à Crosne (91560), sous la Présidence de Olivier CLODONG

Présents: 10

 $Sylvie\ CARILLON \qquad ; \qquad Thomas\ CHAZAL \qquad ; \qquad Olivier\ CLODONG\ ;$

Christine COTTE; Michaël DAMIATI; Annie FONTGARNAND; Bruno GALLIER; Faten HIDRI; Nicole LAMOTH; Valérie RAGOT

Représentés : 01 Sabine PELLON représentée par Christine COTTE

Absents: 07

Damien ALLOUCH; Faten BENAHMED;

François DUROVRAY; Christine GARNIER; Pascal ODOT

Richard PRIVAT

DBC 2025-34

SECRETAIRE DE SEANCE

Thomas CHAZAL

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 23/10/2025

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID: 091-200058477-20251020-DBC2025_34-AU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DECISION

2025-34	AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°08 AU LOT
	N°01 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA
	REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE
	DRAVEIL

VU la note explicative de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211 10,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015, portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2020-015 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoirs au Bureau Communautaire,

VU la décision du Bureau communautaire n°2021-025 en date du 16 décembre 2021, autorisant le Président à signer les marchés publics de travaux relatifs à la réhabilitation du conservatoire intercommunal de Draveil,

VU le marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 22 avril 2022 pour un montant de 2 173 180.96 € HT,

VU l'avenant n°01 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 24 août 2023,

VU l'avenant n°02 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié 13 février 2024,

VU l'avenant n°03 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 1^{er} mars 2024,

VU l'avenant n°04 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 02 aout 2024,

VU l'avenant n°05 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 25 octobre 2024,

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID: 091-200058477-20251020-DBC2025_34-AI

VU l'avenant n°06 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 6 février 2025,

VU l'avenant n°07 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 23 septembre 2025,

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 octobre 2025 émettant un avis favorable à la passation de l'avenant n°08,

CONSIDERANT que pour le lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, des travaux en plus-values sont nécessaires pour la bonne exécution des travaux,

CONSIDERANT que les travaux supplémentaires concernent les prestations suivantes :

- La création d'une ouverture dans le mur de clôture comprenant le déchargement de la structure existante réalisé à l'aide d'étaiements provisoires, l'étrésillonnement des baies situées dans le mur porteur faisant l'objet de l'intervention, le percement par passes du linteau, le coulage du linteau au béton sans retrait par surverse, la découpe en rive et la démolition soignée dans l'emprise de l'ouverture pour une somme de 1520,00 HT.
- La création d'une nouvelle EP en terrasse Ouest côté jardin comprenant Carottage toiture pour la mise en place de la platine EP, carottage mur pour sorti EP et calfeutrement des réservations pour une somme de 380,00 € HT.
- Prolongation délai location base vie, entretien et armoire tarif jaune selon 182141- Planning OPC- Conservatoire de Draveil N°1- IND E jusqu'à fin octobre 2025 pour un montant de 15 856,36 € HT.

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°08 pour le lot **Démolition** – **Terrassement** – **Fondations** – **Gros œuvre** est de 17 756.36 € HT,

CONSIDERANT que le montant du marché est ainsi porté à 3 110 112,00 € HT, soit une augmentation totale du marché tous avenants confondus de 43.11 %,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er}: **APPROUVE** les modifications introduites par l'avenant n°08 au marché public de travaux n°2022-03L01, relatif à la réhabilitation du conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°08 avec la société DUBOCQ SAS titulaire du marché, sise 1, rue du C.D.8 à SAINT VRAIN (91770).

Fait et décidé, les jour, mois et année susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#